

PAR COURRIEL

Trois-Rivières, le 2 décembre 2021

Monsieur Larry Bernier  
Maire  
Municipalité de Lac-Édouard  
bernier.lecours@xplornet.ca

**Objet :** Arrêté ministériel concernant le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports

Monsieur le Maire,

Nous désirons vous informer que le ministre des Transports a édicté, par arrêté ministériel, le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports.

Des informations précises concernant l'autorisation de circuler sur des chemins dont la gestion relève du Ministre y figurent, notamment sur une partie de la rue Principale dans votre municipalité.

Je vous invite donc à prendre connaissance de l'arrêté ministériel mentionné en objet qui a été publié à la *Gazette officielle du Québec* [Partie 2 numéro 48](#) du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Marie-Eve Turner, ing.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice

N/Réf. : 20211014-15